

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017 Nº d'ordre de la délibération : 55 N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 8 Décembre 2017

Nombre de membres: 235

En exercice: 229

Présents: 68

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 10

Le 13 décembre 2017 à 09 heures 00 Les membres du Comité du Syndicat, légalement convogués, se sont réunis à ROQUETTES sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI

M. Jean AIPAR

M. Alain AKA

Mme Roseline ARMENGAUD

M. Pierre BARBIER

M. René BAUDOUIN

M. Pierre BERTORELLO

M. Gil BEZERRA

M. Denis BEZIAT

M. Patrick BOUBE

M. Pierre-Louis BOUE

M. Philippe BRACHET

Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

M. Elain CANEZIN

M. Claude CHABOY

M. Martin COMAS

M. Pierre CONDOJANOPOULOS

M. Philippe COSTES

M. Guy DARNAUD

M. Serge DEJEAN

M. Cyril DESOR

M. Francis DESPLAS

M. Bernard DUCASSE

M. Francis EARD

M. André ESPARBES

M. Patrick EYNARD

M. Jean-Claude FORGUES

M. Michel FRANCES

M. Alain GARDELLE

M. Bernard GODARD

M. Maurice GRENIER

M. Robert GRIMAUD

M. Claude GUALANDRIS M. Philippe GUERIN

M. Pierre IZARD

M. François JACQUES

M. Jean-Claude LANDET

M. Jean-Luc LORRAIN Mme Danielle LOUBRIS

M. Felix MANERO

M. Pierre MARIN

M. Bernard MARIUZZO

M. Francis MARTY

M. Marc MENGAUD

M. Alain MONFRAIX

M. Gérard MONTAUT

M. Robert MORANDIN

M. Djarollah OQUAB

M. Pascal PAQUELET M. Jean PEYRE

M. André PUYO

M. Raoul RASPEAU

M. Jean ROMANELLO

Mme Nadine ROUGE

Mme Christine ROUSSEL

M. Henri RUFAU

M. Robert SABATIER

M. Bernard SABOULARD

M. Claude SARRALIE

M. Jean-François SOTO

Mme Annie SUD

Mme Martine SUSSET

M. Jean-François SUTRA

M. Marc TONELLI

M. Amédée VELA

M. Bruno VERMESCH

M. Pierre VIVANT

M. Aviv ZONABEND

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR

Pouvoir à :

M. Sacha BRIAND

M. Christian FONTA

M. David GERSON

Mme Josiane LASSUS PIGAT

M. Alain MESSAL

Mme Elisabeth MICHAUD

M. Patrice RIVAL

M. Jean-Luc SALIERES

M. Aviv ZONABEND

Mme Danielle LOUBRIS

Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

Mme Martine SUSSET

M. François JACQUES

M. Philippe COSTES

M. Robert MORANDIN

M. Cyril DESOR

Pouvoir à :

M. David SAUTREAU

M. Raymond STRAMARE

M. Patrick EYNARD

M. Pierre IZARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017 Nº d'ordre de la délibération : 55 N° de feuillet : 2

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE Mme Marie-Josée ALLEN M. Michel ALVINERIE M. Christian ANDRE M. Jean-Claude ARSEGUET

M. Patrice AUGE M. Michel AUJOULAT

M. François AUMONIER M. Frédéric BAMIERE

Mme Isabelle BANACHE

M. Philippe BARBASTE M. Robert BARBREAU

M. Michel BASELGA M. Fabrice BAUDEAU M. Serge BAYONNE

M. Patrick BEISSEL

M. Michel BELIS M. Christian BERGON

M. Michel BOIAGO M. Adrien BONNEMAISON

M. Régis BONNES M. Didier BOTTAREL

M. Michel BOUSQUET M. Vincent BOUVIER

M. Sacha BRIAND M. Michel BROCAS

M. Jean-Marc BRUNON M. Kerstin BYSTRICKY

M. Thierry CAMALBIDE M. Pierre CAPARROS

Mme Bernadette CAPDEVILLE

M. Joël CARREIRAS M. Robert CASSAGNE

M. Alain CASTEL M. José CASTELL

M. Max CAZARRE M. Patrick CHARTIER

M. Roland CLEMENCON M. Jean-Pierre COMET

M. Thierry CORBARIEU

M. Bruno COSTES M. Jean-Marc CREMOUX

Mme Martine CROQUETTE

M. Maurice CROUZIL

Mme Eliane CUBERO CASTAN

M. Manuel DA SILVA FREITAS

Mme Henriette DAVID

M. Arnaud DELAPASSE

M. Guillaume DEBEAURAIN

M. Daniel DELCOL

M. Jean-Pierre DESSEAUX

M. Philippe DETRE

M. Jacques DIFFIS

Mme Véronique DOITTAU Mme Anne DUCASSE

M. Jean-Pierre DUCLOS

M. Alain DUCOMTE

M. Emilion ESNAULT

Mme Claudia FAIVRE

M. Jean FARENC M. Manuel FERNANDES

Mme Anne-Marie FEVRIER

M. Patrick FEVRIER-MUZARD

M. Michel FITTE

M. Christian FONTA

M. Jean-Claude FORTIER

M. Jean-Luc FOURMENT

M. Alain FREZIERES

M. Pierre GAGLIONE

M. Romain GANS

M. Jean-Claude GASC

M. Bernard GENSSLER

M. Yves GERAUD

M. David GERSON Mme Janine GIBERT

M. Jean-François GIL

M. Olivier GINESTE

M. Patrick GRANVILLAIN

M. Robert GRILLOU

M. Samir HAJIJE

M. Thierry IMART

M. Guillaume IRSUTTI

M. Patrick JIMENA

M. Damien LABORDE

Mme Pascale LABORDE

M. Pierre LACAZE

M. Christian LAGENTE

M. Alain LARGE

M. Christian LASSERRE

Mme Josiane LASSUS PIGAT

M. Philippe LATRE

M. Laurent LAURIER

M. Gérard LAVERGNE

M. François LEPINEUX

M. Alain LEZAT

M. Bernard LOUMAGNE

M. Jean-Claude LOUPIAC

M. Guy LOZANO

M. Jean-Pierre MALET

Mme Lysiane MAUREL

M. Antoine MAURICE

Mme Nadine MAURIN Mme Florence MAZZOLENI

Mme Josiane MECH M. Robert MEDINA

M. Laurent MERIC

M. Alain MESSAL

Mme Elisabeth MICHAUD

M. Grigori MICHEL

M. Francis MINUZZO

M. Jean-Louis MOLINA

M. Gilles MONTARIOL M. Nicolas MOREAU

Mme Josiane MOURGUE

M. Robert MUNOZ

M. Raymond NOMDEDEU

M. Louis PALOSSE

M. Fréderic PARRE

M. Frédéric PASIAN

Mme Marielle PEIRO

Mme Sylvie PELISSIER

M. Bernard PELLEFIGUE

M. Alain PEREZ

Mme Annie PFRFZ

Mme Danielle PEREZ

M. Patrick PETIT

M. Jean-Louis PIQUEPE

M. Jean-Luc PITIOT

M. Philippe PLANTADE

M. Jacques POURRINET

M. Jean-Paul PRADIE

M. Gilbert QUERE

M. Patrice RIVAL M. Didier ROBERT

M. Philippe ROUSSEL

M. Alain RUMEBE

Mme Ida RUSSO

M. Daniel SABATHE

M. Jean-Luc SALIERES

M. Francis SANCHEZ

M. Bertrand SARRAU

M. David SAUTREAU

M. Karel SCHWARZER M. Jean-Louis SEGUELA

M. Arnaud SIGU

M. Michel SIMON

M. Serge SOULET

M. Raymond STRAMARE

Mme Sabrina SUZE-FERTE

M. Didier TEXEIRA

M. Jean-Claude TERRENG

M. Fabien TOFFOLO

M. Joseph TOFFOLON

Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD

M. Francis TUYARET

M. Romain VAILLANT

Mme Marielle VARGAS

M. Marc VATIN M. Frédéric VERDELET

Mme Gisèle VERNIOL

M. André VICENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Cyril Desor est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors de la réunion du comité syndical en date du 7 Décembre 2017, et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le comité syndical a valablement délibéré sans conditions de quorum.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017
N° d'ordre de la délibération : 55
N° de feuillet : 3

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé ci-dessous les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté figurant en page suivante.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017
N° d'ordre de la délibération : 55
N° de feuillet : 4

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2018

Crédits ouverts 2017 au Budget Primitif + Décision modificative n° 1			Autorisation d'engagement, liquidation et de mandatement avant le vote du budget	
OI 04		BP + DM1 2017		vote du budget 2018
20	Immobilisations	60 000,00 €	Immobilisations	15 000,00 €
	incorporelles		incorporelles	
21	Immobilisations	210 000,00 €	Immobilisations	52 500,00 €
	corporelles		corporelles	
23	Constructions	143 000,00 €	Constructions	35 750.00 €
2315	Travaux d'électrification	26 284 086,83 €	Travaux d'électrification	2 500 000,00 €
			20181	700 000,00 €
			20182	1 100 000,00 €
			20183	300 000,00 €
			20184	400 000,00 €
2317	Travaux d'éclairage public/	27 986 438,71 €	Travaux d'éclairage	2 200 000,00 €
	Télécom/Régies		public et Télécom	
			20185	1 600 000,00 €
			20186	300 000,00 €
			20187	300 000,00 €
			TOTAL	4 803 250,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat, Le Receveur du Syndicat,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme

Le Présiden

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le